



SNCF RÉSEAU

LES AGENTS DES EIC

AU CŒUR DE RÉSEAU : ÉPISODE 2

CE QUE L'UNSA, SUD ET LA CFDT ONT OBTENU GRÂCE À UN PRÉAVIS UNITAIRE NATIONAL

- › **200 recrutements supplémentaires** pour améliorer sans tarder la couverture des postes (portant à 720 les recrutements pour 2022). Ce volume sera ajusté si besoin pour couvrir les postes vacants. L'organisation de la formation est ajustée pour permettre d'accueillir l'ensemble des stagiaires.
- › **Suivi des recrutements en toute transparence** dans chaque EIC, selon une trame nationale ajustable localement. Ce suivi sera réalisé dans le cadre d'une réunion *a minima* trimestrielle avec les représentants désignés par les organisations syndicales représentatives de la SA SNCF Réseau pour une discussion à l'échelle de l'établissement (effet immédiat). Les vacances de postes



seront présentées en comités territoriaux de l'emploi du GPU.

- › **Versement à l'ensemble des agents** des EIC d'une prime de 600 euros sur la paie de juin 2022.
- › **Majoration temporaire de 20 %** de la prime de travail à compter du mois de septembre 2022 :
 - pendant sept mois pour tous les agents des EIC ; ●●●

RAPPEL DU CALENDRIER

- **28 MARS 2022**
Table ronde recrutement.
- **15 AVRIL 2022**
Demande de concertation immédiate par trois OS sur la situation des EIC.
- **19 AVRIL 2022**
Réunion de concertation entre la direction et les trois OS signataires.
- **3 MAI 2022**
Dépôt du préavis de grève et tract unitaire des trois OS signataires.
- **13 MAI 2022**
Table ronde *Circul'Action* avec l'ensemble des OS représentatives.
- **17 MAI 2022**
Seconde réunion de concertation prévue entre la direction et les trois OS signataires.
- **19 MAI 2022**
Date limite de la levée du préavis EIC national déposé par l'UNSA, SUD et CFDT.
- **1 000 €**
c'est la somme obtenue pour tous les agents des EIC à la suite des actions décrites dans le calendrier.





- pendant huit mois pour les agents des classes 2, 3 et 4 ;
- avec mesure équivalente pour les contractuels.

› **Mise en place d'une étude** sur la consistance et les conditions de réalisation des remises de service entre opérateurs sécurité successifs pour formuler de premières propositions concrètes (échéance octobre). Des bilatérales seront réalisées en juillet avec les organisations syndicales et

un point d'étape intermédiaire en septembre.

- › **Réflexion spécifique sur les parcours individuels** de fin de carrière (échéance octobre). Des bilatérales seront réalisées en juillet avec les OS et un point d'étape intermédiaire en septembre.
- › **Réunion spécifique de la commission métier** pour présentation du schéma directeur CCR (échéance septembre).

MAIS CE N'EST PAS TOUT !

Ces mesures ne sont qu'immédiates. D'autres sont déjà en cours d'étude.

SUR LA RÉMUNÉRATION

La direction prend note de la revendication d'une évolution des éléments de rémunération des salariés opérationnels en EIC au regard de la spécificité des métiers et la portera également à la connaissance du GPU.

L'UNSA NE MENT PAS AUX CHEMINOTS ! LES MESURES PÉRENNES SUR LES SALAIRES NE PEUVENT ÊTRE PRISES QU'AUX NAO !

CE QUE LES AGENTS N'AURAIENT PAS OBTENU SANS UN PRÉAVIS UNITAIRE NATIONAL

EMPLOI : AJUSTEMENT CONTINU SELON LES DÉPARTS

› **Suivi des recrutements** en transparence et un comité composé de représentants désignés par les OS représentatives de la SA Réseau pour une discussion à l'échelle de l'établissement avec un effet immédiat.

RECONNAISSANCE DES AGENTS EIC

- › **600 € de prime** (au lieu de 500 €) versée en juin.
- › **20 % de majoration temporaire** de la prime de travail pour l'ensemble des agents EIC (classes 2, 3, 4 ou équivalence pour les salariés contractuels), sur sept ou huit mois,

au lieu de quatre mois, à partir de septembre.

TEMPS DE REMISE DE SERVICE

› **Des bilatérales** seront réalisées en juillet avec les OS et un point d'étape intermédiaire en septembre.

ATTRACTIVITÉ

› **Un travail** sur les parcours pro dans le cadre de *Circul'Action*.

FIN DE CARRIÈRE

› **Réflexion spécifique** sur les parcours individuels de fin de carrière : des bilatérales seront réalisées en juillet avec les OS et un point d'étape intermédiaire en septembre.

SUR LES FORMATIONS MODULARISÉES POUR LES AIGUILLEURS

L'UNSA-Ferroviaire n'est pas pour ces formations, mais elles sont décidées unilatéralement par la direction pour pallier, dans l'urgence, le manque d'effectifs.

CE QUE L'UNSA A OBTENU

- › **Formations** limitées aux 12 prochains mois.
- › **Engagement** de formation complémentaire après 6 à 15 mois.
- › **Les délais de mise en œuvre** de la formation complémentaire seront suivis en établissement et au niveau national.
- › **Chaque salarié** sera informé de cet engagement.

ET LES PRÉAVIS LOCAUX ? UTILES OU PAS ?

OUI ! L'UNSA-FERROVIAIRE EST SUR TOUS LES FRONTS, AUX CÔTÉS DES AGENTS. VOICI CE QUE LES PRÉAVIS LOCAUX ONT PERMIS.

- › **Des majorations** de la prime de travail.
- › **Des mises en place** de roulement à cinq lignes.
- › **Engagement** de tendre à 52 repos doubles pour les réservistes.
- › **Des groupes de travail** sur la formation, les parcours professionnels et l'évolution de carrière en établissement.

